

Délibération n°260307_42

Séance du Conseil d'administration du 03 juillet 2026

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

La révision triennale du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Document : La politique indemnitaire, les montants IFSE par filière

Vu le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

La subvention pour charge de service publique ne prévoit pas de révision triennale de l'IFSE. Cette révision ayant toutefois été anticipée et donc provisionnée au budget, il est proposé :

- Une revalorisation de 8€ mensuels (arrondi à l'entier supérieur) pour tous les bénéficiaires de l'IFSE à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- Un rattrapage de 256 € pour les personnels ITRF et bibliothèques versé en septembre 2026 au titre de la révision triennale du 1^{er} janvier 2024 ;
- Un rattrapage de 160 € pour les personnels AENES versé en septembre 2026 au titre de la révision triennale du 1^{er} janvier 2025 ;
- Intégrer le montant ainsi revalorisé dans le socle de l'IFSE à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver la mise à jour de la politique indemnitaire des personnels BIATSS ;
- Les nouveaux montants IFSE.



Abstention(s) : 0
Votants : 24
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Par déléation,
la Directrice Générale des services,

Virginie FICHTER

le 03/07/26